

Rapport de la présidente du jury du concours SAENES classe supérieure externe 2021

I – PRESENTATION

Ce rapport est destiné aux candidats actuels et futurs de ce concours et apporte un éclairage sur le déroulé des épreuves et les attentes des membres du jury.

Le concours de SAENES Classe supérieure externe s'est déroulé de manière traditionnelle en 2021 contrairement au concours 2020 qui avait été adapté en termes de calendrier et d'épreuves en raison de la crise sanitaire.

4 postes étaient offerts à l'issue de ce concours uniquement dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur. 115 candidats étaient inscrits, mais seulement 35 étaient présents lors des épreuves écrites d'admissibilité.

Le jury était composé de 6 membres (3 femmes et 3 hommes), dont la présidente de jury, plus 2 professeurs spécialisés dans les domaines de la comptabilité et l'économie, chargés de corriger uniquement l'épreuve écrite n°2.

II – EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Les candidats ont du participer à deux épreuves écrites :

- Le mercredi 21 avril 2021 : Cas pratique pour tous les candidats (coefficient 2)
- Le jeudi 22 avril 2021 : Epreuve au choix du candidat parmi 4 propositions détaillées ci-dessous (coefficient 2)

1) Epreuve écrite n° 1

L'épreuve de cas pratique avec une mise en situation portait sur le thème de l'insertion des personnels en situation de handicap dans l'éducation nationale :

« Vous êtes secrétaire administratif de classe supérieure affecté auprès du responsable de la mission d'insertion des personnels en situation de handicap du ministère de l'Éducation nationale. Celui-ci doit s'adresser aux nouveaux correspondants handicap académiques. Il vous demande de lui rédiger une note présentant l'ensemble des interlocuteurs avec lesquels ceux-ci sont amenés à travailler dans le cadre de la politique handicap du ministère. Par ailleurs, vous préciserez la notion d'obligation d'emploi, les bénéficiaires et les moyens dont dispose l'administration pour parvenir à atteindre cet objectif. »

Le sujet était accompagné de 25 pages de documents permettant de répondre à la problématique. De plus, il précisait dans son énoncé les points à développer.

Le barème de notation permet à la plupart des candidats d'obtenir la moyenne dans cette épreuve. Cependant, les meilleures copies présentent un plan clair et détaillé en introduction. Une attention particulière des membres de jury est portée sur la syntaxe et sur l'orthographe. Les 6 membres du jury ont participé à la correction de ces 35 copies.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des notes obtenues à cette épreuve, la plus basse étant 4,25 et la plus haute 16,75.

Notes inférieure à 5	Notes entre 5 et 9	Notes entre 10 et 14	Notes supérieures à 14
1	9	19	6

2) Epreuve écrite n° 2

Pour cette épreuve, le candidat a le choix au moment de son inscription entre 4 options :

- Ressources humaines
- Droit public et questions européennes
- Comptabilité et finance
- Economie et questions européennes

Une série de questions (6 à 8) est posée au candidat qui ne dispose d'aucun document pour y répondre. Sur cette épreuve, le candidat doit être préparé car les questions sont pointues et demandent des connaissances précises dans les domaines abordés.

Ressources Humaines

22 candidats avaient choisi cette épreuve, qui est sans doute celle qui semble la plus abordable. Pourtant les questions portent sur des thèmes précis de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Les réponses des candidats sont souvent très généralistes, les acronymes et le vocabulaire utilisés ne sont pas connus. 5 membres du jury ont corrigé ces 22 copies.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des notes obtenues à cette épreuve, la plus basse étant 2 et la plus haute 12,25. Seuls 3 candidats sur 22 obtiennent une note supérieure à la moyenne.

Notes inférieures à 5	Notes entre 5 et 9	Notes entre 10 et 14	Notes supérieures à 14
6	13	3	0

Droit public et questions européennes

Seulement 6 candidats avaient choisi cette épreuve, alors qu'elle semble la plus adaptée à un concours administratif. Un membre du jury a corrigé ce lot de copies.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des notes obtenues à cette épreuve, la plus basse étant 1,5 et la plus haute 11,5. Seuls 2 candidats sur 6 obtiennent une note supérieure à la moyenne.

Notes inférieures à 5	Notes entre 5 et 9	Notes entre 10 et 14	Notes supérieures à 14
1	3	2	0

Comptabilité et finance

3 candidats avaient choisi cette épreuve très technique, corrigée par un professeur spécialisé en la matière.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des notes obtenues à cette épreuve, la plus basse étant 8,7 et la plus haute 12,5. 2 sur 3 candidats obtiennent une note supérieure à la moyenne.

Notes inférieures à 5	Notes entre 5 et 9	Notes entre 10 et 14	Notes supérieures à 14
0	1	2	0

Economie et questions européennes

4 candidats avaient choisi cette épreuve, elle aussi corrigée par un professeur spécialisé en la matière.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des notes obtenues à cette épreuve, la plus basse étant 6 et la plus haute 13. 2 candidats sur 4 obtiennent une note supérieure à la moyenne.

Notes inférieures à 5	Notes entre 5 et 9	Notes entre 10 et 14	Notes supérieures à 14
0	2	2	0

III – JURY D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est déroulé le mercredi 26 mai 2021 en présence des 6 membres.

Les copies ont été réparties entre les différents correcteurs et corrigées sous forme dématérialisée. Chacun des 6 membres du jury corrigeait un lot de copies du cas pratique et un lot de copie de l'épreuve Ressources humaines ou Droit public.

Les membres du jury ont tous constaté que les bons devoirs réalisés sur le cas pratique comportaient une introduction, un plan et étaient structurés et correctement rédigés. A contrario, certains devoirs étaient hors sujet ou très confus, avec une orthographe déplorable. La moyenne obtenue à cette épreuve s'élève à 11,26/20 avec 6 copies ayant obtenues des notes comprises entre 14,5 et 16,75.

Concernant l'épreuve n° 2, les membres du jury notent un manque de préparation évident. Cette épreuve consiste en une série de questions précises et permet d'apprécier les connaissances du candidat dans un domaine qu'il a choisi. Les moyennes obtenues sur ces épreuves sont très basses :

- Ressources humaines : 6,25
- Droit public et questions européennes : 7,54
- Comptabilité et finance : 10,65 (seulement 3 copies)
- Economie et questions européennes : 8,75

Les 2 épreuves écrites étant coefficientée de manière équivalente à 2, il convient de rappeler aux candidats l'importance de la note obtenue à l'épreuve n° 2 et la nécessité de bien s'y préparer.

Le nombre de postes offerts à l'issue du concours étant 4, les membres du jury ont décidé de retenir les 12 premiers candidats. La moyenne d'admissibilité a donc été arrêtée à 10/20.

IV – EPREUVE ORALE D'ADMISSION

11 candidats sur les 12 admissibles se sont présentés à l'épreuve orale le mardi 15 juin 2021 (coefficient 3).

2 jurys composés de 3 personnes ont auditionné les candidats. Une réunion de cadrage avant le début des épreuves a permis d'harmoniser la conduite des entretiens et les attendus.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique. Deux ou trois questions indiquent des pistes de réflexion au candidat, qui dispose d'un temps de préparation de 25 minutes.

Lors de l'entretien, le candidat dispose de 10 minutes pour son exposé, temps de parole que le candidat devra utiliser au maximum. Cet exposé permet aux membres de jury de noter la présentation du sujet par le candidat, mais aussi son expression orale et sa capacité à prendre la parole en public.

L'entretien durant 25 minutes au total, le temps restant permettra aux membres du jury de poser des questions au candidat sur le sujet qu'il a présenté, puis d'élargir sur sa connaissance de l'environnement professionnel au sein de l'Education nationale.

Les membres de jury ont choisi de mettre le candidat en situation de cas pratique afin d'évaluer sa réactivité, son argumentation et ses propositions de solution. La dernière partie de l'entretien concerne les motivations du candidat et sa capacité à se projeter sur un type de poste en justifiant ce choix.

7 candidats obtiennent une note supérieure à la moyenne. Les meilleurs candidats ont fait preuve d'aisance à l'oral et d'une grande connaissance de l'institution. Ils ont également su se projeter dans leur futur poste et argumenter leur choix.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des notes obtenues à cette épreuve, la plus basse étant 6 et la plus haute 19.

Notes inférieures à 5	Notes entre 5 et 9	Notes entre 10 et 14	Notes supérieures à 14
0	4	5	2

V – JURY D'ADMISSION

A l'issue des épreuves orales, les 6 membres du jury se sont réunis pour le jury d'admissibilité.

Après harmonisation des notes attribuées à l'oral, la compilation des notes coefficientées des écrits et de l'oral ont permis de retenir les 4 premiers candidats sur liste principale. 2 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

En conclusion, les membres du jury rappellent aux candidats la nécessité de bien se préparer aux épreuves écrites et orales. Même sur un concours externe, le jury attend du candidat une bonne connaissance de son futur environnement professionnel, surtout lorsqu'il est déjà fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique.

La présidente du jury,

Florence OLIVIER